

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1200

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 mars 2017, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

N° 1200 Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 7.3.1 2), intitulé : « Les commerces routiers »

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 15 mars 2017, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Le règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 29^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 29 mars 2017 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Journal Le Mirabel, parution le 31 mars 2017

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 29^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier